



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Nouvelle économie

Soutien au travail autonome : Un levier pour devenir votre propre patron !

Nicolet, le 21 mars 2019 – Vous voulez devenir votre propre patron ? Vous ne savez pas par où commencer ? Saviez-vous que si vous êtes un prestataire de l'assurance emploi, un participant à un programme d'assistance-emploi ou un travailleur à statut précaire, vous pourriez recevoir une allocation pendant que vous travaillez sur votre projet d'affaires ? La MRC de Nicolet-Yamaska vous invite à prendre connaissance de la mesure « Soutien au travail autonome (STA) », offerte au bureau de Services Québec de Bécancour.

La mesure « Soutien au travail autonome » vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles qui souhaitent démarrer leur entreprise. Cette aide financière prend la forme d'une allocation versée sur une période maximale de 52 semaines.

La clé du succès de la mesure STA s'explique par la combinaison d'une aide financière et d'un soutien technique rigoureux, fourni par un professionnel en développement économique tout au long de votre démarrage. La réglementation, les lois, les permis, les taxes, la publicité, les états financiers, le plan d'affaires, le financement vous sont étrangers ? Venez nous rencontrer, on vous aidera à y voir clair et on ne vous laissera pas seul avec vos interrogations.

Vous avez un projet d'entreprise viable répondant à un besoin du milieu, ne représentant aucune concurrence déloyale ni de saturation dans le secteur économique ? Alors venez valider votre admissibilité à la MRC de Nicolet-Yamaska en communiquant avec M. Benoit Lacerte, notre conseiller en développement économique au 819 519-2997 poste 2231.

- 30 -

Source : Benoit Lacerte
Conseiller en développement économique
MRC de Nicolet-Yamaska
819 519-2997 poste 2231
b.lacerte@affairesny.ca